



LA SAINTE AMPOULE

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima
3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 03 26 61 70 71

N° 203 – janvier 2012 – prix de revient : 0,50 euro

Editorial

Cette question des limbes des enfants morts sans baptême est délicate et heurte de front nos mentalités modernes, imprégnées malgré nous de l'idéologie des droits de l'homme. Elle est surtout douloureuse pour des parents chrétiens qui n'ont pas pu faire baptiser un de leurs enfants, notamment dans le cas d'une fausse couche, alors que leur plus grand désir est de leur communiquer la vie surnaturelle après leur avoir transmis la vie naturelle. Exposons donc quelques éléments de doctrine sur cette question.

Tout d'abord, ne confondons pas les limbes des justes de l'Ancien Testament avec les limbes des enfants, même si le mot est le même. Les limbes des justes accueillait les âmes de ceux qui étaient prêts pour le ciel mais qui ne pouvaient y pénétrer avant que le Christ n'y entrât lui-même triomphalement le jour de l'Ascension. C'était une salle d'attente, paisible et joyeuse, enrichie régulièrement de nouveaux arrivants qui donnaient les dernières nouvelles du monde. Toutes ces âmes furent visitées par l'âme humaine du Christ après sa mort sur la Croix, assistèrent à la Résurrection et accompagnèrent Notre Seigneur sur la terre durant quarante jours avant de pénétrer à sa suite au Paradis. Ces limbes furent alors définitivement fermés.

Les limbes des enfants accueillent, et accueilleront pour l'éternité, les âmes des enfants morts sans avoir été baptisés. Le magistère de l'Eglise, s'appuyant sur l'Ecriture et la Tradition, nous enseigne deux vérités concernant ces limbes.

1. Il est nécessaire, pour parvenir à la vision béatifique, d'avoir été lavé du péché originel et d'avoir reçu la grâce sanctifiante. Ceci ne peut se faire que par le baptême, soit le sacrement lui-même, soit le baptême de sang (le martyre), soit le baptême de désir. Notre Seigneur l'enseigne très

clairement dans l'évangile : « Nul, s'il ne renaît de l'eau et de l'esprit, ne peut entrer dans le Royaume des Cieux » (Io III, 5), « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé » (Mc XVI, 16). Sont par conséquent exclus de la vision béatifique ceux qui meurent avec le seul péché originel, ce qui est le cas des enfants morts sans baptême avant d'avoir atteint l'âge de raison. Cette doctrine est unanime dans l'Eglise jusqu'à Vatican II exclu. Le pape Pie XII s'exprime ainsi devant des sages-femmes en 1951 : « Dans l'ordre présent, il n'y a pas d'autre moyen [que le baptême] de communiquer cette vie à l'enfant qui n'a pas encore l'usage de la raison. Et cependant, l'état de grâce, au moment de la mort, est absolument nécessaire au salut (...) Un acte d'amour peut suffire à l'adulte pour acquérir la grâce sanctifiante et suppléer à l'absence du Baptême. Pour celui qui n'est pas né, ou pour le nouveau-né, cette voie n'est pas ouverte ».

Les limbes des enfants

2. Le sort des damnés en enfer et le sort des enfants dans les limbes n'est pas le même. Les enfants qui n'ont pas de péchés personnels sur la conscience ne souffrent pas des tourments de la géhenne éternelle. S'ils sont privés de la vision béatifique, ce n'est pas de la même manière que les damnés. L'enfant mort sans baptême n'a jamais eu accès à la vie surnaturelle, il est resté toute sa courte existence au niveau de la seule vie naturelle, avec certes le handicap du péché originel. Il ne souffre donc pas de l'absence de ce qui dépasse complètement les forces et les exigences de sa nature.

Il faut bien nous rendre compte que notre élévation à la vie de la grâce reste un pur don gratuit de Dieu, que nous n'aurions pas pu imaginer par nous-mêmes.

L'enfant adopté par un roi très bon souffre de sa déchéance lorsque ce roi, en raison de son

inconduite, le chasse pour toujours. L'enfant qui vit tranquillement dans sa famille ne souffre aucunement de n'être pas adopté par ce roi bienfaisant. Ce roi, qui veut d'une manière générale adopter tous les hommes, n'est en rien injuste si pour des raisons diverses, l'adoption de tel ou tel se révèle impossible (morte prématurée ou refus des parents).

Le bloc de marbre choisi par Michel-Ange pour tailler sa Piéta exposée au Vatican pourrait, s'il avait la raison, se réjouir de son choix. Mais un autre bloc de marbre ne pourrait en rien reprocher à Michel-Ange de ne pas l'avoir choisi : sa nature de bloc de marbre ne réclame en rien d'être transformé en statue religieuse. L'erreur des néo-modernistes, dénoncée par Pie XII dans *Humani generis*, consiste à faire de la vie surnaturelle une exigence de la nature humaine : « [ils] corrompent la véritable gratuité de l'ordre surnaturel, puisqu'ils tiennent que Dieu ne peut pas créer des êtres doués d'intelligence sans les ordonner et les appeler à la vision béatifique ». C'est pour cela que la perspective d'enfants privés de la vie surnaturelle leur paraît une monstruosité d'injustice et qu'ils changent sur ce point l'enseignement constant de l'Eglise. Comme le dit Mgr Landucci, cité par le *Courrier de Rome* de juillet-août 2007 : « Les Limbes viendront toujours rappeler la sublime transcendance et la gratuité de la vie surnaturelle ».

L'enseignement plus récent des théologiens catholiques précise que les enfants dans les limbes jouissent d'un bonheur naturel, et ce pour l'éternité (leur âme humaine est en effet naturellement immortelle). Ils se réjouissent notamment d'une connaissance naturelle de Dieu, celle à laquelle l'intelligence humaine peut parvenir en s'exerçant correctement. Le cardinal Journet enseigne que ces enfants participeront aux bienfaits de la rédemption du Christ quant à la restauration de la nature humaine qui leur est propre. Cette rédemption leur apportera en effet :

- à la fin du monde, la victoire définitive sur la mort physique à travers la résurrection de leur corps ;
- depuis l'instant de leur mort, la victoire définitive sur le désordre moral de la concupiscence, avec l'entrée de leur âme dans un monde de bonheur.

Les modernistes brouillent cet enseignement en le présentant comme une simple opinion théologique élaborée par les théologiens du Moyen Age. Sans rien affirmer de manière catégorique, ils laissent penser que Dieu dans sa miséricorde trouvera bien un moyen de sauver ces enfants. La

liturgie renouvelée a même prévu une messe de funérailles pour les enfants morts sans baptême. Peut-être seront-ils bientôt les seuls à avoir droit à une messe d'enterrement ! Un texte d'une instance consultative du Saint-Siège, la Commission Théologique Internationale, publié en 2007 s'intitule d'ailleurs : *l'espérance du salut pour les enfants morts sans baptême*. Mais ces nouveautés, même si elles paraissent apaisantes devant une douleur bien légitime de parents chrétiens, trahissent l'enseignement du Christ et le magistère constant de l'Eglise.

La seule attitude catholique est celle de l'acceptation que l'appel à la vie surnaturelle ne s'applique pas de fait à tous les hommes. Dieu qui a donné la vie naturelle à ces enfants leur assure tous les biens réclamés par elle : ils ont la connaissance de Dieu selon les lumières de la raison. Et si nous pouvons, nous, espérer la vision béatifique, le bonheur éternel du ciel, il nous faut remercier Dieu pour cette élévation imméritée à la vie surnaturelle, et travailler à notre salut avec crainte et tremblement.

Abbé Ludovic Girod

Galette des Rois à Lavannes (salle des fêtes) Dimanche 8 janvier 2012

12h30 : repas tiré du sac, galettes

14h00 : loto

15h00 : spectacle des enfants,
chants...



Sous la présidence
de l'Abbé Régis de Cacqueray,
Supérieur du District de France



Galette des Rois à Charleville :
Dimanche 8 janvier après la messe



Galette des Rois à Troyes :
Dimanche 22 janvier après le Cercle

Activités paroissiales

Intention de la Croisade du Rosaire :

Les chrétiens persécutés dans le monde

Intention de la Croisade Eucharistique :

La propagation de la foi

Catéchismes :

Reims :

Adolescents (de 13 à 16 ans) : le mercredi de 17h30 à 18h30 en période scolaire

Adultes : les 2èmes et 4èmes mardis de chaque mois de 20h30 à 21h30.

Mardi 10

Mardi 24

Troyes :

Les dimanches 11 et 22 de 16h30 à 17h30

Cercles de Tradition :

Reims : samedi 21 à 20h00 chez M. et Mme Lepape. Sujet : l'histoire de l'Eglise

Troyes : dimanche 22 après la messe : la liturgie (suite)

Cercle Sainte-Marie des mères de famille :

Prunay, mardi 17 de 14h30 à 16h00 (possibilité de confier les jeunes enfants à une institutrice).

Scoutisme (Groupe Notre-Dame de France) :

Meute Bienheureux Charles de Foucauld (Louveteaux, garçons de 8 à 12 ans) : réunion à Prunay le samedi 28 de 14h00 à 17h00.

Ronde Sainte-Clotilde (Jeannettes, filles de 8 à 12 ans) : idem

Troupe des Scouts (garçons de 12 à 18 ans) : prochaine activité, camp de Pâques

Dates à retenir :

Mardi 1^{er} mai : pèlerinage à la Ceinture de Saint Joseph à Joinville

Dimanche 6 mai : premières communions

Dimanche 20 mai : communions solennelles

Dimanche 10 juin : kermesse du Prieuré

Conférence du Docteur

Jean-Pierre Dickès

écrivain, président de l'ACIM

La théorie du Genre



Mercredi 8 février à 20h00

Maison des Associations

122, rue du Barbâtre à Reims

(conférence organisée par l'AMCS)

Carnet de famille

Baptêmes

Lukas Lamm le 11 décembre à Reims

Anne-Cécile Burke le 29 décembre à Le Hérie

Première Communion

Xavier Chigot le 25 décembre à Le Hérie

Enterrement

Bruno Ravillion le 4 janvier à Reims

Vœux du Prieuré

*Qu'en cette année nouvelle que Dieu dans sa bonté
Otroie, nous ses enfants rachetés par son Sang
Nous accomplissions sa sainte volonté
C'est ce que vos Abbés vous souhaitent ardemment.*



Croisade du Rosaire

12 millions de chapelets pour demander

- la fin de la crise de l'Eglise, la prédication de la foi,
- la consécration de la Russie au Cœur Immaculé de Marie
- le triomphe du Cœur Immaculé de Marie.

Vous pouvez rendre votre feuille avec le total des chapelets récités depuis avril 2011 à cette intention et commencer à remplir une nouvelle feuille pour 2012, avec un courage renouvelé pour obtenir du Ciel la victoire sur les ennemis de l'Eglise. Cette croisade se terminera en mai.



Au fil du temps

Dimanche 27 novembre : cérémonie des confirmations à Reims. Mgr Tissier de Mallerai a répandu le Saint Esprit en abondance dans l'âme de 14 enfants ou jeunes gens avant la messe du dimanche. Sa prédication porta sur les troubles des derniers temps prédits par saint Jean dans l'Apocalypse, et sur l'impossibilité d'accepter les erreurs du Concile, même contre un arrangement de notre situation canonique.



Mardi 29 : une manifestation de protestation et de réparation publique fut organisée par l'Institut Civitas devant un théâtre de Villeneuve-d'Ascq, dans le Nord. Des fidèles s'y rendirent en voiture et amenèrent les deux abbés du Prieuré, qui ont retrouvé sur place des confrères de Lille, de Camblain-l'Abbé mais aussi de Belgique. La manifestation fut conclue par une intervention émouvante de l'Abbé de Cacqueray, adressée aux passants et aux forces de l'ordre, invoquant l'exemple d'Antigone et de Jeanne d'Arc pour nous guider dans notre action.

Jedi 1^{er} décembre : présence à l'école de M. l'Abbé Bourrat, directeur de l'enseignement pour le district de France. Il put ainsi découvrir l'école, inspecter les classes et donner aux enseignants une petite conférence abordant différents points de pédagogie.

Mercredi 7 : réunion de chantier au Prieuré pour faire le point sur les travaux d'aménagement. Les délais prévus sont respectés, sauf pour les travaux de réfection de la toiture après l'orage de grêle de juin dernier. Mais, selon les assurances du couvreur, cela ne saurait tarder... Il est décidé de creuser un nouveau puisard dans la cour afin

d'écarter des fondements des murs l'écoulement des eaux pluviales.

Vendredi 9 : repas de la Sainte Cécile au Prieuré, rassemblant les membres de la chorale et de l'orgue qui purent s'y rendre.

Samedi 10 : réunion des louveteaux et des jeannettes à Reims. Après une prière à la basilique Saint-Rémi, les deux groupes organisèrent des jeux et des ateliers dans les jardins alentours. Le temps était encore relativement clément pour la saison. Un grand merci à la maîtrise qui se déplace de fort loin pour s'occuper des enfants.

Dimanche 11 : la Saint-Nicolas au couvent des Annonciades. La charité joyeuse et le dévouement étaient au rendez-vous pour fêter la Saint-Nicolas. La messe chantée ouvrit cette belle journée. Puis nous nous retrouvâmes autour d'un bon vin chaud qui faisait l'entrée en matière d'un repas tiré du sac. Après quoi, chacun put admirer les beaux ornements de saint Nicolas au cours de la petite pièce retraçant la légende bien connue. Puis les pièces du couvent raisonnèrent au son des cornemuses. Deux joueurs pleins de talents ont fait vibrer les cœurs... autant que les fenêtres ! Et ce fut la grande première du Chœur des Annonciades précédée d'une belle pièce de Mozart au piano. Les chants à saint Nicolas, à la sainte Vierge et quelques autres célèbres comme le *Gloria* de Vivaldi se succédèrent avec allant et harmonie. Le tout s'acheva par un petit goûter sympathique et les enfants repartirent joyeux avec un cadeau offert des mains de saint Nicolas. Deo gratias pour cette journée à la fois simple et de qualité.





Samedi 17 : répétition des enfants de chœur à Reims. Pendant que M. Krempp faisait répéter les cérémoniaires et les thuriféraires, l'Abbé Girod s'occupait des acolytes. Mais il faudra encore d'autres répétitions, et surtout de la pratique, pour que tout soit parfait dans le service de l'autel.



Mardi 20 au vendredi 23 : pèlerinage des scouts à Rome avec l'Abbé Girod. La jeune Troupe Saint-Sébastien, qui a pris récemment son indépendance de la Troupe Saint-Martin, visita tous les grands lieux de la ville éternelle. Leur aumônier put célébrer la messe à la basilique Saint-Pierre, à Saint-Paul-hors-les-Murs et dans les catacombes de Saint-Callixte. Les visites furent nombreuses, et les scouts ne comptaient plus les kilomètres

parcourus. Le voyage se fit en avion avec Ryanair, au départ de Beauvais, et l'hébergement était assuré chez les Pères Théatins, dans leur couvent de San Andrea della Valle. Il est possible que d'autres pèlerinages soient organisés à Rome pour d'autres publics dans l'avenir.



Dimanche 25 : messes de la Nativité dans les différentes chapelles. L'Abbé Delmotte assura le ministère pour la dernière fois de manière régulière à Charleville-Mézières. Nous le remercions, ainsi que l'Abbé Laurençon, pour leur aide au ministère en attendant que le Prieuré retrouve son effectif normal de trois prêtres.



Semaine du 26 au 31 : retraite sacerdotale à Gastines, prêchée par l'Abbé Girod pour une vingtaine de confrères. Le voyage s'effectua avec l'Abbé de Beaunay qui prit quelques jours de vacances dans sa famille en Vendée.

Samedi 31 décembre et dimanche 1^{er} janvier : l'Abbé de Crécy fit son arrivée au Prieuré et inaugura son ministère à Charleville-Mézières, qu'il desservira de manière habituelle, prenant ainsi la suite de l'Abbé Castel. Souhaitons-lui un fructueux ministère en Champagne-Ardenne après de nombreuses années passées à Brest.

Vie liturgique

La Médaille miraculeuse



Le huit décembre dernier, les enfants de l'école recevaient avec solennité l'imposition de la médaille miraculeuse. Le choix d'une telle date ne fut pas le fruit du hasard mais bien l'expression de la Providence. En effet la médaille miraculeuse porte l'effigie de l'Immaculée Conception des mains de laquelle pleuvent des grâces puissantes et abondantes. Combien sont nombreux les miracles de conversions et de guérisons obtenus au moyen de cette médaille. Le plus célèbre étant la conversion spectaculaire de ce juif Ratisbonne qui détermina sa sainteté Pie IX à définir le dogme de l'Immaculée Conception. Non le hasard n'existe pas...

Dieu gouverne tout avec sagesse et puissance. Et le choix de sainte Catherine Labouré comme instrument de sa miséricorde exprime sans nul doute cette sagesse et cette puissance.

Cette sainte naquit en 1806 dans une petite paroisse de Bourgogne, à Fain-les-Moutiers-Saint-Jean. Huitième d'une famille de dix enfants, elle se retrouva à s'occuper de la ferme familiale dès l'âge de 12 ans. La mort, en effet, avait emporté sa mère

en 1815. Et trois ans plus tard sa grande sœur qui remplaçait la mère rentre chez les Filles de la Charité. Voilà qu'à peine sortie de l'enfance sainte Catherine tenait une maison comme une mère de famille accomplie. Comment faisait-elle ? Elle disparaissait pendant un bon moment de la journée à l'église du village. Là, en dépit des moqueries des voisines, elle puisait le courage nécessaire pour affronter le travail quotidien. Une nuit elle eut un songe. Saint Vincent de Paul lui apparut et lui fit signe de le suivre. Quelques années plus tard, à 18 ans, elle comprit le songe en découvrant un portrait du saint chez les Filles de la Charité à Châtillon.

La voie de la sainte est tracée. Et après bien des difficultés elle prit l'habit chez les sœurs à Paris en 1831. Discrète, elle s'est vu confier les tâches les plus humbles comme balayer, nettoyer les gros chaudrons, etc. Mais sous les apparences d'une vie si effacée, si ordinaire, sainte Catherine était favorisée de visions de l'Enfant Jésus et de la sainte Vierge. Monsieur Aladel, son confesseur, ne voulait pas en entendre parler : « Encore ces illusions ! » disait-il. Or l'une de ses apparitions

fut celle de la Médaille miraculeuse et cette parole lui fut dite : « Faites frapper une médaille sur ce modèle. Les personnes qui la porteront jouiront d'une protection toute spéciale de la Mère de Dieu. »

Après de nombreux refus, son confesseur accepta d'en parler à une autorité qui rapporta le cas à l'archevêque de Paris, Monseigneur de Quélen. Ce dernier, dévot de Marie et désireux de voir définir le dogme de l'Immaculée Conception, accepta que la médaille fût frappée. Ce fut au cours de l'épidémie de choléra qui frappa la ville de Paris en 1832 que la médaille a pris le nom de Médaille miraculeuse. Les sœurs ne sachant plus que faire pour secourir les malades leur distribuèrent la fameuse médaille. Et voilà que certains ont été guéris. Rapidement, la médaille a été distribuée dans le monde entier (plus d'un milliard à la mort de la sainte). Face à ce renouveau de dévotion pour

Notre-Dame, la sainte eut bien du mal à rester dans l'incognito d'une vie de « religieuse comme les autres ». Par humilité, elle ne voulait pas que son secret soit su. Pourtant beaucoup de ses consœurs l'avaient appris et cherchaient à la faire parler. Alors la sainte esquivait les diverses tentatives avec la finesse que donne la vertu. Sainte Catherine mourut sans éclat, comme elle avait vécu, entourée de quelques sœurs, le 31 décembre 1876. En 1896, Rome ouvrit le Procès de canonisation. En 1933, le cercueil de la sainte fut exhumé et on y découvrit le corps intact. En 1947, elle fut proclamée sainte.

O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.

Abbé Matthieu de Beaunay

Note : la bénédiction de la médaille miraculeuse.

Une bénédiction spéciale pour la médaille miraculeuse se trouve dans le Rituel romain, le livre liturgique qui rassemble les rites d'administration des sacrements et de nombreuses bénédictions. Cette médaille est si universellement connue sous son nom français de « médaille miraculeuse » que c'est sous cette appellation qu'elle est mentionnée dans le Rituel, pourtant si scrupuleux dans l'utilisation du latin (les machines d'imprimerie s'appellent ainsi les « machinæ typographicæ »). Outre la bénédiction de la médaille est prévue une prière d'imposition, pendant que le prêtre remet une médaille à chaque fidèle, un peu comme pour l'imposition du scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel. Si cela n'a pas déjà été fait, vous pouvez demander l'imposition de cette médaille pour en recevoir encore plus de grâces.

Prière pour la bénédiction : « Dieu tout puissant et miséricordieux, qui avez daigné opérer des merveilles pour le salut des âmes par les nombreuses apparitions ici-bas de l'immaculée Vierge Marie : daignez répandre avec bonté votre bénédiction sur cette médaille afin que ceux qui l'honorent avec piété et qui la portent avec dévotion ressentent les effets de sa protection et obtiennent votre miséricorde. Par le Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

✂.....

Pour recevoir tous les mois le bulletin *La Sainte Ampoule*
pour garder le lien avec votre Prieuré...

ABONNEZ-VOUS, ABONNEZ VOS AMIS

Abonnement pour l'année 2012 : 16 euros (à l'ordre du Prieuré N-D-de-Fatima)

Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Bulletin d'abonnement à renvoyer à : Prieuré Notre-Dame-de-Fatima – 3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay

		Calendrier liturgique Janvier 2012	Prieuré N-D-de-Fatima 3, rue Charles Barbelet 51360 Prunay 03 26 61 70 71	Reims Eglise N-D de France 8, rue Edmé Moreau	Charleville-Mézières Chapelle St-Walfroy 20, rue de Clèves
dim	1	Circoncision de NSeigneur		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	2	Saint Nom de Jésus	Messe : 11h15		
mardi	3	De la férie	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	4	De la férie	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	5	De la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	6	Epiphanie	Messe : 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	7	De la Sainte Vierge		Conf : 10h30 – M : 11h	Messe : 18h00
dim	8	Solennité de l'Epiphanie		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	9	De la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	10	De la férie	Messe : 11h15		
mer	11	De la férie	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	12	De la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	13	Baptême de NS	Messes : 7h30 et 11h15		
sam	14	Saint Hilaire		Conf : 18h – M : 18h30	Messe : 18h00
dim	15	Solennité de Saint Rémi		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	16	Saint Marcellin	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	17	Saint Antoine	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	18	Sainte Prisque	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	19	Saint Marius et ses comp.	Messe s: 8h30 et 11h15		
vend	20	St Fabien et St Sébastien	Messes : 7h30 et 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	21	Sainte Agnès		Conf : 10h30 – M : 11h	Messe : 18h00
dim	22	3 ^{ème} dim. après l'Epiphanie		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	23	Saint Raymond de Penafort	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	24	Saint Timothée	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	25	Conversion de Saint Paul	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	26	Saint Polycarpe	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	27	Saint Jean Chrysostome	Messes : 7h30 et 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	28	Saint Pierre Nolasque		Conf : 10h30 – M : 11h	Messe : 18h00
dim	29	4 ^{ème} dim. après l'Epiphanie		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	30	Sainte Martine	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	31	Saint Jean Bosco	Messes : 7h30 et 11h15		

Joinville (52) : Couvent des Annonciades – 22 avenue Irma Masson

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : confessions à 9h30, messe à 10h00

Troyes (10) : Chapelle Saint-Bernard – 28, rue des Prés l'Evêque

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : confessions à 17h30, messe à 18h00

Saint-Quentin (02) : Chapelle de l'Immaculée Conception – 38, rue des Patriotes (03 23 61 27 72)

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : messe à 10h45

Le-Hérie-la-Viéville (02) : Cours Notre-Dame des Victoires – rue du Château (03 23 61 00 83)

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : messe à 8h30